



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 3 JUILLET 2017**

Séance extraordinaire du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, tenue à la salle du conseil sise au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Maurice Gagnon, Bernard Caron et Claude Blais formant quorum sous la présidence de la mairesse Joanne Poulin.

Est aussi présent le directeur général et greffier intérimaire.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 16 h 08.

**2017-07-324 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Maurice Gagnon et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Dépôt de la démission de la directrice du service d'urbanisme et d'environnement
- 4- Affichage de postes
- 5- Décision concernant les opérations des trois prochains mois
- 6- Dépôt et octroi de la soumission 09-2017 (niveleuse)
- 7- Programmation TECQ
- 8- Contrat du directeur général et greffier intérimaire
- 9- Dossier Bruno D'Amour
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance

Le maire suppléant Alain Labelle, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2017-07-325 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

ATTENDU que Maude-Élaine Levert-Martin a déposé sa démission en date du 27 juin 2017 et effective le 27 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'accepter la démission de Maude-Élaine Levert-Martin au poste de directrice du service d'urbanisme et d'environnement.



No de résolution  
ou annotation

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Note au procès-verbal :**

Le directeur général et greffier intérimaire discute avec les membres du conseil de la restructuration du service d'urbanisme, le conseil est d'accord avec l'affichage de deux postes, soit un directeur du service d'urbanisme et environnement et un technicien en urbanisme. Le conseil est aussi d'accord avec l'embauche d'une secrétaire qui travaillera au classement ainsi que du travail électoral et une étudiante pour une période de 6 semaines si nécessaire.

Des discussions concernant les opérations des trois prochains mois.

Des discussions ont aussi lieu concernant la location/achat d'une niveleuse. Bruno Martin fera des essais pour un mois et fera les recommandations au conseil.

**2017-07-326 MODIFICATION À LA PROGRAMMATION  
DES TRAVAUX TECQ**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle,  
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du



No de résolution  
ou annotation

ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Notes au procès-verbal :**

Le point 9 : Contrat du directeur général et greffier intérimaire est reporté.

**Période de question :**

Aucune question.

**2017-07-327 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Maurice Gagnon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 17 h 05.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

La mairesse

Joanne Poulin

Le directeur général et  
greffier intérimaire

Bernard Caouette, avocat